



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

BULLETIN D'AFFILIATION : ANNÉE 2023

Nom de l'association

Sigle

Nom et prénom du/de la Président·e

Nom et prénom du/de la directeur·trice ou secrétaire général·e

Nom, prénom et fonction de la/des personne(s) supplémentaire(s) aux précédentes
habilité(e)s à contacter la FESEFA

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Adresse complète de l'association

Téléphone

Fax

E-mail(s) pour l'envoi de nos périodiques et d'une série de messages réservés à
l'employeur·e

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

E-mail pour l'envoi des factures



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

Situation de l'emploi au moment de l'introduction de votre demande d'affiliation.

Toute association reconnue comme générale et membre de la FESEFA doit reprendre dans sa fiche d'affiliation l'ensemble du personnel de son association générale mais aussi le personnel occupé dans les diverses associations régionales dépendantes. Doivent être compté-e-s tou-te-s les travailleurs-ses, en ce compris les APE, APE ex-FBIE, ACS, ACS ex-FBIE, personnel Fonds propre, Maribel social et fiscal (pour la CP329.02), Permanent subventionné par la Communauté française, Art. 61, Activa, PTP, ... ainsi que l'ensemble des travailleurs-ses de vos associations dépendantes

Nombre de contrats Nombre d'équivalents temps plein
dont ETP Maribel (social et fiscal)

Votre organisation est attachée à la Sous-Commission paritaire 329.02 : Oui Non

Sinon, précisez laquelle

N° de l'ONSS : - -

N° d'entreprise :

I. RECONNAISSANCE PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

A. Décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative.

<input type="checkbox"/> Reconnaissance à durée déterminée - triennat	Période de reconnaissance initiale : 20.. -> 20..	Période de reconnaissance avec prolongation dans le cadre de la crise : 20.. -> 20..
<input type="checkbox"/> Reconnaissance à durée indéterminée - quinquennat (anciennement contrat-programme de 5 ans)	Période de reconnaissance initiale : 20.. -> 20..	Période de reconnaissance avec prolongation dans le cadre de la crise : 20.. -> 20..

- Demande de reconnaissance en projet ou en cours
- Si demande de reconnaissance en cours, veuillez nous préciser :

<input type="checkbox"/> Dépôt d'une demande de principe	Date du dépôt :	Réponse :
<input type="checkbox"/> Dépôt d'une demande de reconnaissance	Date du dépôt :	Réponse :

- **Axe(s) de reconnaissance en précisant la catégorie de forfait pour chaque Axe concerné**

Axe1 Axe 2 Axe 3..... Axe 4



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

- Mouvement OUI NON
- Association d'associations OUI NON

Si votre association est reconnue comme Mouvement, indiquez les noms des régionales

Coordinateur·trice(s) ou Responsable(s) des projets d'éducation permanente

Nom, prénom	E-mail

Sauf avis contraire, ces personnes recevront les informations relatives au secteur EP.

B. Autre(s) reconnaissance(s) par la Fédération Wallonie-Bruxelles

<input type="checkbox"/> Centre d'expression et de créativité	<input type="checkbox"/> Atelier de production
<input type="checkbox"/> Autre reconnaissance :	

II. RECONNAISSANCE PAR LA REGION WALLONNE

<input type="checkbox"/> CISP	<input type="checkbox"/> CRI	<input type="checkbox"/> ILI <i>Projet/Convention</i>	<input type="checkbox"/> ILI <i>Agrément</i>
<input type="checkbox"/> Mission régionale	<input type="checkbox"/> IDESS (asbl)	<input type="checkbox"/> PMTIC	<input type="checkbox"/> CFISPA (ancien CFP)
<input type="checkbox"/> Autre reconnaissance :			

III. RECONNAISSANCE PAR LA REGION BRUXELLOISE (Région et/ou Cocof)

<input type="checkbox"/> AFT	<input type="checkbox"/> OISP	<input type="checkbox"/> Mission locale	<input type="checkbox"/> ESMI (ILDE)
<input type="checkbox"/> Autre reconnaissance :			



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

IV. CHAMBRES FESEFA

CHAMBRE : mon association siégera dans la Chambre

de l'éducation permanente

de l'insertion socioprofessionnelle et de
l'intégration des personnes étrangères ou
d'origine étrangère

1. Si vous avez choisi la Chambre de l'éducation permanente

PARRAINAGE (non obligatoire) OUI NON

Si oui, mon association demande le parrainage de la famille :

(Être identifiée à l'une des familles idéologiques suivantes est une condition pour pouvoir poser sa candidature à l'Organe d'administration de la FESEFA)

chrétienne

écologiste

libérale

pluraliste

socialiste

2. Si vous avez choisi la Chambre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

FEDERATION ISP :

- mon association est éventuellement affiliée à l'une des fédérations suivantes :

ACFI

AID-MOC

ALEAP

CAIPS

FeBISP

DISCRI

Lire & Écrire en Wallonie

Membre non fédéré



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Education permanente et de la Formation des Adultes asbl

CALCUL DE LA COTISATION 2022 :

Les montants relatifs à la cotisation tels que fixés par notre Assemblée générale sont :

- cotisation de base : un montant de 150 €, auquel s'ajoute
- un montant fixé à 3 € par équivalent temps plein occupé, et, le cas échéant,
- un montant de 360 € par équivalent temps plein octroyé dans le cadre du Maribel social ou fiscal (ne concerne pas les membres dits «sectoriels»)

Pour votre première cotisation, vous payez un montant calculé au prorata du nombre de mois restant sur l'année civile après la décision de l'Organe d'administration d'avaliser votre affiliation. La facture ne vous parviendra qu'après la tenue de l'AG annuelle qui fixe le calcul de la cotisation.

Les cotisations des associations affiliées à ACFI, AID-MOC, ALEAP, CAIPS ou à la FeBISP sont directement facturées à ces dernières.

Je soussigné·e (nom)....., (titre)....., agissant au nom de l'association mentionnée ci-dessus, demande l'affiliation de celle-ci à la FESEFA et marque son adhésion aux statuts.

Je certifie que les renseignements indiqués sur ce formulaire sont exacts.

Je joins à ce formulaire les statuts et la liste du Conseil d'administration de mon asbl.

Mon association s'engage à acquitter le montant de la cotisation annuelle dès réception de la facture.

Mon association sera représentée à l'Assemblée générale de la FESEFA par :

Membre effectif·ve :

Membre suppléant·e :

Date et signature :



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Education permanente et de la Formation des Adultes asbl

ANNEXE I - Données complémentaires

- Si votre association relève de plusieurs (sous)Commissions paritaires, veuillez préciser lesquelles :

.....

- Veuillez préciser le régime de travail à temps-plein de votre association :

38h 40h + 12 jours compensatoires Autre(s) :

- Veuillez préciser votre/vos agrément(s) principal(aux) - 2 maximum

.....

.....

- Veuillez préciser si, au sein de votre association, il existe un·e :

- Délégation syndicale (DS, DS intercentres)
- Conseil d'entreprise (CE)
- Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)



Fédération des Employeurs des Secteurs de
l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes asbl

ANNEXE II - Respect de la vie privée

Les données à caractère personnel relatives à des personnes physiques qui sont communiquées à la FESEFA par le biais de ce bulletin d'affiliation - noms, prénoms et adresses électroniques de personnes de contact au sein des associations affiliées - sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données à caractère personnel que la FESEFA collecte et traite sont celles strictement nécessaires à l'accomplissement des obligations conventionnelles découlant de l'affiliation d'une association à la FESEFA.

La collection, stockage et traitement de ces données répond aux finalités suivantes :

- identifier les personnes au sein de votre association qui sont habilitées à recevoir les informations, les publications, les enquêtes et les demandes de mise à jour des données « membres » ;
- identifier les personnes dans votre association qui peuvent recourir aux services juridique et sectoriel de la FESEFA ;
- identifier les personnes chargées de recevoir et de régler les factures relatives à la cotisation annuelle et aux formations pour lesquelles des frais de participation sont demandés.

Ces données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers. Les données relatives aux personnes de contact sont conservées dans la base de données active de la FESEFA en principe pour une période d'un an. Chaque année, lors de la réception des documents de mise à jour des données des membres, la FESEFA supprimera les données à caractère personnel des personnes qui ne sont plus renseignées comme personnes de contact.

Toute personne désignée par une association membre pourra demander d'être retirée de la liste des personnes de contact, en adressant un message à info@feseffa.be. De même, l'association membre peut modifier les personnes de contact en envoyant un message à la même adresse. La FESEFA supprimera les données à caractère personnel de ces personnes dès qu'elle en aura reçu la demande expresse.

Les autres informations relatives à votre association qui ne constituent pas des données à caractère personnel - par exemple, le nom de l'association, le nombre d'ETP occupés par l'asbl, les informations relatives aux agréments - peuvent faire l'objet d'autres traitements, notamment d'ordre statistique, pour permettre à la FESEFA de mener à bien ses missions de représentation et de négociation auprès de tiers.